

Christophe Carré
.....
.....

.....
.....

.....

Crépy en Valois, le 13 juillet 2017

Lettre ouverte

Madame la Procureure de la République de Senlis,

1 - Je vous ai transmis (25 octobre 2016) une alerte sur le compte de résultats 2015/2016 du Tennis Club de Crépy en Valois, **un compte de résultats qui paraissait assez incohérent**.

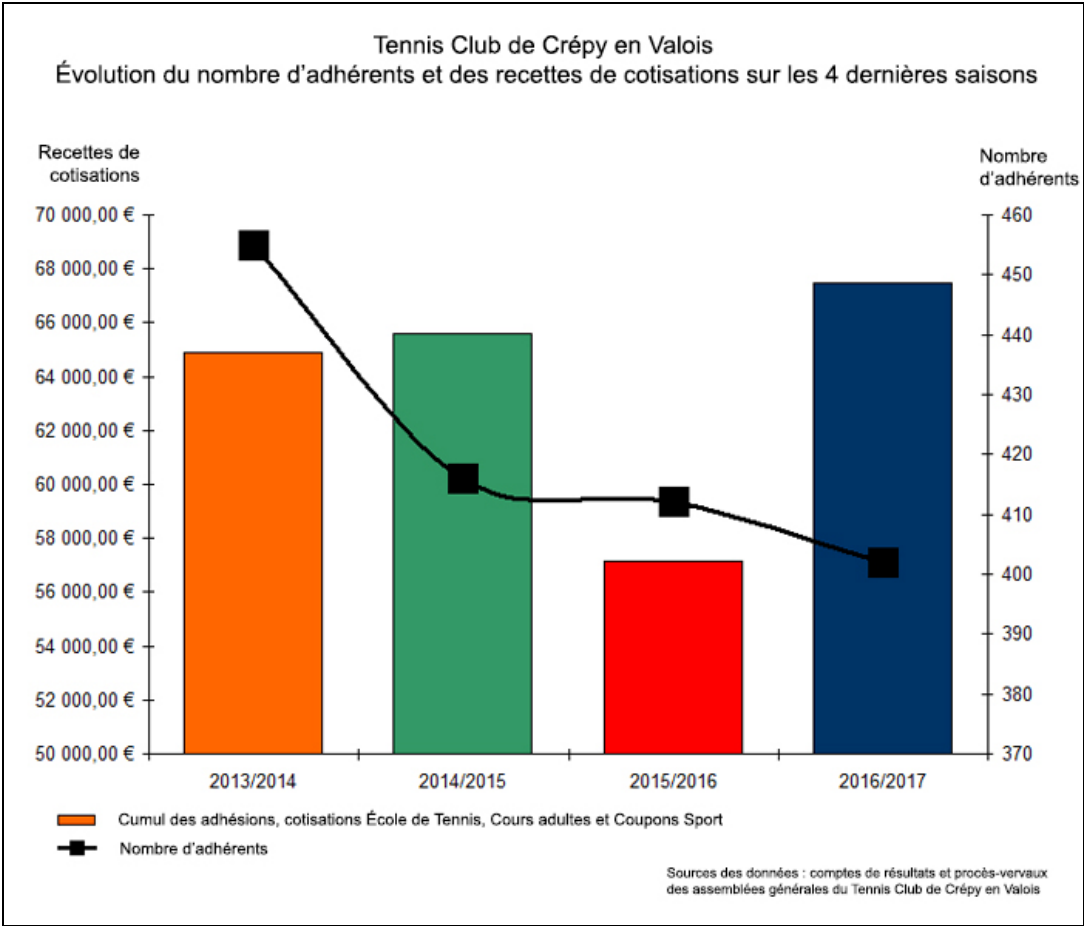
L'assemblée générale de cette association vient de se tenir, le vendredi 30 juin 2017.

Le président de l'association, M. Julien COCONI, ainsi que le représentant du cabinet comptable Axelle Expertise, M. Laurent NUNS, ont indiqué, durant cette réunion, avoir été convoqués en gendarmerie, à priori suite à ce courrier d'octobre 2016 de ma part, mais sans indiquer quand, ni s'ils avaient été destinataires d'une suite ?

Dans la mesure où je n'ai pas eu non plus de retour de cette procédure, je souhaitais, avec ce courrier, vous apporter de nouveaux éléments qui ont émergé au cours de cette toute récente assemblée générale du 30 juin 2017 et qui pourraient compléter et éclairer cette démarche d'octobre 2016.

Ainsi le compte de résultats qui vient d'être présenté pour la saison 2016/2017 propose à nouveau un cumul qui met en relief cette curiosité 2015/2016, et de façon ô combien spectaculaire !

Je vous propose de simplement jeter un oeil sur le graphique ci-dessous pour vous en rendre compte :



Ainsi, qui peut ne pas s'interroger sur l'exactitude de variations aussi incohérentes ?

- 2015 : plus de 65 500 € de recettes cumulées pour...	416 adhérent(e)s et...	172 élèves à l'Ecole de tennis,
- 2016... 57 100 € pour...	412 adhérent(e)s et...	163 élèves ,
- et en 2017... 67 500 € pour...	402 adhérent(e)s et...	143 élèves (159 sur le planning ?)

Ces variations peuvent-elles coexister sans avoir à fournir une autre explication pertinente ? Alors même que tous les marqueurs des activités de l'association sont en baisse pour 2016/2017, le cumul des recettes est lui en hausse !? Et quelle hausse !? + 10 000 € !?

Jusqu'où ira cette farce ?

Durant cette assemblée générale, nous avons pu entendre, encore et encore, le président et le représentant du cabinet comptable ne présenter que cette explication de *la comptabilité d'engagement*, déjà exhumée l'an passé, pour expliquer ces cumuls de recettes pourtant comme des montages russes, où les traineaux et les passagers suivraient des dénivelés dangereusement dissociés, aussi incohérents les uns avec les autres !?

Deux responsables qui se gardent bien de la moindre démonstration plus illustrée, se bornant à ne scander que cet intitulé qui se voudrait opportunément ésotérique, un peu comme une baguette magique de perlimpinpin : *la comptabilité d'engagement... abracadabra... !*

Sans entrer plus avant dans d'autres démonstrations*, d'autres spéculations forcément, toutes ces recherches qui me font la réputation d'un fou, je ne sais pas comment on peut avoir connaissance de ces données et ne pas, comme je le fais, s'interroger et tout faire pour obtenir des éléments d'explications enfin pertinents sur cette curiosité qu'est ce compte de résultats 2015/2016 et ce cumul de recettes improbable ? Ces cumuls de recettes improbables, oserais-je dire.

Au cours de cette assemblée générale, j'ai donc, encore et encore, interrogé, sans obtenir de réponse, le président de l'association sur sa rétention du livre des comptes durant 11 longs mois. Je n'ai en effet été autorisé à consulter ce document que durant 2 petites heures, le 7 mai 2017. Je n'ai pu que recopier à la va-vite quelques éléments de ce document puisque le président J. Coconi a refusé et refuse, à nouveau, depuis cette date, de m'en adresser la moindre copie.

Quelle meilleure façon de nourrir toutes les suspicions ? Quelles peuvent donc être les motivations profondes de ce président, ce trésorier, pour laisser émerger de pareils soupçons sur leur gestion financière de l'association, alors qu'ils sont pourtant parfaitement en mesure de les faire taire, rapidement et sans faillir, laissant ainsi éclater au grand jour toute l'hérésie, la folie supposée de mes actions, de mes questions !?

Je reste moi même convaincu qu'il n'y a pas eu de malversation mais bien des jeux d'écriture plus ou moins discutables pour rendre ce compte de résultats 2015/2016 (excédent de l'exercice : + 3 000 €) moins polémique au regard de la politique sportive notamment en direction des jeunes dans l'association (plus aucune fille aidée, baisse à seulement 17 élèves aidés avec des cours supplémentaires, alors que mon dernier bilan en tant que secrétaire était de 49, etc...). Même si ces jeux d'écriture, à la lecture de ce grand livre des comptes, paraissent moins évidents, suscitant d'autres interrogations plus inquiétantes.

A l'issue de cette prise de notes de ces quelques éléments du livre des comptes, je crois avoir pu constater que plusieurs milliers d'euros (3 000 € ?) semblaient "manquer" entre les recettes perçues par l'association au titre de la saison sportive 2015/2016 et les recettes attendues.

Une estimation de ma part qui repose sur la confrontation entre les recettes cumulées réelles de la saison 2015/2016 (à partir des données de ce livre des comptes de l'association) et les recettes attendues (calculées à partir de la liste des adhérents, une liste disponible sur le site de l'association, et du planning des cours collectifs publié par l'association elle-même, des données corroborées par des précisions du président par courriel et le rapport d'activités de la secrétaire, présent dans le procès verbal de l'assemblée générale de l'association, autant de documents officiels aux données fiables, on est en droit de l'exiger).

J'ai donc proposé au président, dans le courant du mois de mai, de me permettre ces dernières investigations avec la confrontation entre différents documents faisant état des recettes effectivement perçues (remises en banque, chèques et espèces) et les recettes attendues ainsi chiffrées, des données croisées également avec les fiches d'inscription des adhérents, très détaillées quant aux paiements.

Une vérification imparable.

Réponse du président et son Comité : non (en fait son silence habituel lorsque je lui transmets des questions par courriel).

J'ai donc proposé à l'assemblée générale, ce 30 juin 2017, la création d'une Commission réunissant des vérificateurs aux comptes, ainsi composée d'adhérents volontaires, dont j'aurais fait partie, mais aussi sollicitant de mes détracteurs, volontaires pour effectuer ce travail.

Réponse du président : *non, étant donné votre propension à communiquer.*

Je sais qu'un vérificateur aux comptes est tenu à la "discretion". Mais, bien évidemment, ce n'est pas de cela dont le président veut parler. Dans mes communications, je prends toujours toutes ces précautions avec notamment le floutage des documents avec des noms d'adhérents. (cf. plannings, etc...)

Julien Coconi pointe plutôt mon indéfectible défaut à ses yeux : dénoncer les multiples dysfonctionnements de cette association. La réponse du président Julien Coconi est donc à traduire ainsi : non, car si [je] trouve des éléments "à charge", [je] ne me contenterais pas de voir les membres du Comité de Direction les étouffer comme ils le font toujours.

Réponse du trésorier, très visiblement particulièrement inquiet sur cette proposition, une réponse sous la forme d'un missile : *"non catégorique"*.

Réponse de l'assemblée générale ainsi "conseillée" sur la décision à prendre, une assemblée "générale" de... 22 adhérents... sur 402 membres dont 218 en âge de voter en assemblée générale, 22 adhérents quasi toujours les mêmes d'une année sur l'autre, toujours pleinement favorables aux prises de position du président de l'association ?

Non.

Et pourtant, notre association n'a pas de vérificateur aux comptes, contrairement à toutes les années où j'ai été secrétaire (26 ans) et où les comptes de l'association étaient certifiés par un voire deux vérificateurs aux comptes, pas même adhérents, pleinement indépendants.

On nous répète que le cabinet comptable, qui est en contrat avec l'association (gestion des paies) peut certifier les comptes de résultats de l'association. Au four et au moulin.

Comment voulez-vous que, lorsqu'en assemblée générale, je remets en cause la sincérité et l'exactitude de ce compte de résultats 2015/2016, le cabinet comptable revienne sur la certification qu'il vient de délivrer devant tous les adhérent(e)s présent(e)s, pour envisager simplement mes restrictions, mes doutes, mes questions... et se déjuger lui-même en le faisant ? Impensable.

Le représentant du cabinet comptable lui-même le laisse comprendre durant cette assemblée générale du 30 juin 2017 : il n'y a eu aucune vérification entre les recettes perçues et les recettes attendues, aucune vérification complète pouvant attester de la sincérité et de l'exactitude des documents remis par le trésorier de l'association !

Ma certification ne vaut que si le trésorier me transmet lui même des documents "sincères" et "exacts", c'est ce que déclare M. Nuns en 2015/2016.

Une association sans aucun vérificateur aux comptes, des vérifications plus que nécessaires qui n'ont pas été faites, alors même que ce cumul de recettes 2015/2016 est spectaculairement incohérent avec les activités de l'association et les variations de la saison précédente et de la suivante... !?

J'ai alerté les élus municipaux en septembre 2016. En janvier 2017, le maire indiquait publiquement que 4 associations sportives seraient désormais contrôlées par la municipalité puisque la municipalité leur versait une subvention.

En réaction à mon courrier de septembre 2016, le président du Tennis Club a même proposé au maire de la commune que l'association soit contrôlée. Que s'est-il passé ensuite ? Rien. Aucun contrôle du Tennis Club pour cette saison 2015/2016. Jeu de dupe [...] ? Un simple écran de fumée ?

Il reste bien qu'il n'y a eu aucun contrôle du Tennis Club de la part de la municipalité pour cette saison 2015/2016, et ce malgré mes alertes !?

Voilà d'ailleurs deux ans maintenant que plus aucun élu municipal ne siège à nos assemblées générales. La politique de la chaise vide pour la stratégie de l'autruche ?

Ce sera pour l'an prochain... le contrôle municipal... pour le Tennis Club ! C'est ce qu'indique Julien Coconi ce 30 juin 2017, croyant convaincre une assemblée, de toute façon conquise, de sa totale transparence. On peut penser, prévenu ainsi deux ans à l'avance, qu'il y a de grandes chances pour que ce contrôle des comptes de l'association se passe le mieux du monde et se conclut de la meilleure façon pour valider la tenue des comptes de l'association !? D'autant que ce contrôle ne portera pas sur cette saison 2015/2016, bien évidemment.

Jeu de dupe ? Écran de fumée ?

Le trésorier exulte : *on a même eu un contrôle de l'URSSAF en avril. Et ils n'ont rien trouvé à redire !*

Comme si l'URSSAF confrontait les recettes effectivement perçues avec les recettes attendues par l'association !? Mais ça... le trésorier...

Des vérificateurs aux comptes ne coûtent rien, à personne, le gage de leur indépendance, et l'on se demande bien quel risque court l'association à laisser ainsi une commission de vérificateurs aux comptes effectuer ce travail ?

Sauf à nourrir encore plus la suspicion dont se plaint le président de l'association en assemblée générale et qui serait la conséquence de mes questions et leur diffusion... alors même que ce président refuse toute possibilité d'effectuer... un simple contrôle !?

J'ai alerté la DDJS, j'ai alerté l'ordre des Experts Comptables... Aucune de ces institutions ne m'a donné tort, toutes se bornant à trouver des raisons pour prétendre que cette alerte ne relevait pas de leurs prérogatives et qu'il fallait que je m'adresse ailleurs... dieu sait où !?

Mais qui a cette prérogative à mener une action pour contraindre le président de cette association à tout mettre en oeuvre pour établir une totale transparence sur la gestion financière de l'association ?

Qui a cette prérogative d'engager une action lorsque des fonds publics (l'association reçoit plusieurs subventions de collectivités territoriales et d'institutions de l'État) font ainsi l'objet de bilans comptables qui laissent en suspens de pareilles interrogations ?

Je ne parviens pas à me convaincre qu'il faudrait, qu'en tant que particulier, j'engage une action en mon nom pour aller ainsi défendre l'intérêt général, m'assurer d'une utilisation conforme et précise des deniers publics, m'exposer encore et encore pour défendre les intérêts de la collectivité ?

Aussi, Madame la Procureure, je fais de ce courrier une lettre ouverte que j'adresse également aux organes de presse locaux (Oise Hebdo, Parisien) et aux adhérent(e)s de notre association, tous les adhérent(e)s, les 402, dans la mesure où cette question sur le compte de résultats 2015/2016 reste, plus que de façon surprenante, comme un fortin imprenable dans cette association, dans la mesure où aucun contrôle sérieux n'est engagé, par personne, ni le cabinet comptable, ni la municipalité, ni l'assemblée si peu générale, ni aucune autre institution.

A ce jour, je reste bien sûr dans l'attente des suites que vous donnerez éventuellement à ces alertes successives de ma part. Je reste confiant pour cette plainte que tous les éléments disponibles fondent, pour enfin voir cette association et son président contraints par vous à simplement laisser des vérificateurs aux comptes indépendants des élu(e)s (sous la forme de cette commission) opérer ce contrôle.

Simplement cette mesure.

2 - Une insulte : "adolescent attardé"

A l'occasion de cette assemblée générale du 30 juin 2017, je ne vous alerterai pas sur le sort de trois recours et de trois questions d'intérêt général que j'ai transmis, et... leur non-traitement par l'assemblée générale. Que de l'ordinaire dans cette association, vous le savez.

Pourquoi trois recours ? J'ai été exclu (sanctions graves et extrêmement rares dans notre association) par trois fois cette saison, exclu de dispositifs pourtant ouverts à tous les adhérents : entraînement d'équipe, tournoi open, championnat par équipe. Les motifs invoqués : *"vif esprit critique"*, *"critique sans discernement"*, *"prise de tête"* pour

qualifier de simples courriels (1 pour chacune de ces trois occasions, faisant état de questions parfaitement respectueuses) !

Dans cette association, il suffit que l'on transmette des questions, pourtant pleinement respectueuses, pour avoir à en payer le prix fort. Autant de petites vengeances et d'humiliations pour lesquelles je resterai donc sans la moindre chance, jamais, de les voir questionnées par une assemblée générale, sous la forme de ces trois recours notamment.

Passons.

Par contre, à l'occasion de l'examen de ce premier recours, qui a tourné court, j'ai été la cible d'une *insulte* que je crois caractérisée et grave, de la part d'une adhérente, également conseillère municipale (elle intervient en assemblée générale en faisant référence à ce mandat).

Je sais combien je suis en milieu hostile lorsque je me rends à l'assemblée générale de l'association.

Aussi je me plie à tout un tas de précautions afin de n'être en rien à la source de débordements et autres dysfonctionnements.

Ainsi :

- je m'assieds légèrement à l'écart,
- je lève le doigt pour prendre la parole,
- je ne la prends que si le président de séance, qui est aussi le président de l'association, m'y autorise,
- je ne coupe pas la parole aux autres intervenants,
- je fais d'ailleurs très attention à ne prendre la parole que lorsque les autres adhérents se sont exprimés, en premier,
- je reste vigilant à ne pas intervenir trop longtemps,
- je vais, autant que faire se peut, le plus droit au but,
- je veille à utiliser un langage qui ne soit pas de nature à agacer les présents. Ainsi, je ne dis pas "malhonnête" quand il faudrait le dire mais "pas bien". De même je ne dis pas "mensonge" quand on en débusque un mais "inexactitude", "mauvaise formulation",
- je ne hausse jamais le ton,
- je ne m'emporte pas,
- je souligne même quelques qualités des uns ou des autres, même si je n'y crois pas plus,
- chacune de mes interventions est portée par une analyse, des éléments objectifs, des documents, des recherches, de la préparation, j'ose prétendre à une certaine expertise, une certaine objectivité,
- je ne réponds à aucune des provocations de Mme C. Cassa : "*Arrête ton cinéma !*", etc..., qui use d'une impunité assez scandaleuse dans ce domaine, allez savoir pourquoi [...] ?,
- je ne réponds à aucune provocation d'un trésorier systématiquement haineux, M. T. Jacquet, qui pense que ses muscles peuvent être un argument dans un débat (il m'invite à cela durant l'assemblée générale quand je craque, une unique fois, et lui suggère d'aller faire un footing pour se calmer),
- j'essaie même de ne pas trop croiser le regard de ces quelques adhérents bien excités.

Comme le concède durant l'assemblée générale le président de l'association lui même, je suis "toujours respectueux", un président semblant ainsi regretter que je ne m'autorise pas quelques excès du genre de ceux de ses ami(e)s... des excès qu'il pourrait ensuite m'opposer !?

Aussi, je dois avouer une totale stupéfaction, et je crois pouvoir dire celle de la totalité de l'assemblée, lorsque j'ai entendu Mme, adhérente et conseillère municipale, sans que je ne lui ai jamais adressé la parole directement durant cette assemblée générale, caractériser ma personnalité en ces termes : "**adolescent attardé**" !?

Une insulte tombant de nulle part, une insulte totalement gratuite, une insulte pleinement indigne et inacceptable.

Je n'ai rien répondu.

Que faire ? Répondre à l'insulte par l'insulte ? Descendre dans cette même fosse pour laisser ensuite cette petite troupe me reprocher ce que pas une personne présente ne reprochera, par exemple, à Mme, durant cette assemblée générale ?

De façon "cohérente", le président de l'association n'a eu, ainsi, aucune réaction, hormis un sourire bien en place. [...]

Le règlement intérieur de notre association et son article 8, paragraphe C, stipule pourtant ce genre d'obligations pour les adhérent(e)s, des garanties dont le président de l'association devrait être le premier garant :

*"Une éthique sportive est indispensable au sein du club et **les adhérents se doivent de respecter les règles de bienséance, de respect des personnes et de bonne conduite** sur les courts et dans l'enceinte des installations mises à disposition de l'association."*

Par le passé, ce président, M. Julien Coconi, qui était alors trésorier, a déjà refusé de sanctionner les insultes et une menace qui m'étaient adressées, secrétaire de l'association que j'étais, de la part d'un autre adhérent pourtant reconnu fautif de deux réservations de court frauduleuses consécutives ("bête", "méchant", "con", "je ne sais pas ce qui me retient de vous mettre une claque dans la gueule", sic !). Et d'autres encore.

Aussi la plainte que j'ai depuis déposée auprès du Bureau de l'association, à propos de cette insulte de Mme, et d'ores et déjà sans suite, pour toutes ces raisons et d'autres encore (un petit monde parfaitement soudé).

Je voulais donc vous transmettre cette plainte faisant état de cette insulte, un trouble à l'ordre public, de la part de Mme, dans le cadre de cette réunion publique d'une association rassemblant ses adhérent(e)s, mais aussi des représentants officiels comme le président du Comité Départemental Oise de Tennis, M. Bernard Pautas.

Je prends beaucoup sur moi durant ces assemblées générales, de manière à ce que la situation ne dégénère pas plus, évitant ainsi de démultiplier ce genre d'invectives, voire d'autres conséquences bien plus fâcheuses comme des coups, des blessures ? En effet, que reste-t-il après l'insulte ? Un trouble à l'ordre public dont je pense pouvoir aujourd'hui souligner qu'il ne me serait pas imputable, loin s'en faut.

Je tiens, dans cette conclusion, à souligner que je ne pense pas avoir à subir cette fatalité qui consisterait à ce que je sois humilié le plus publiquement du monde au cours de ces assemblées générales sans que jamais rien ne fasse suite à de tels comportements, et sans que je sois, à l'avenir, plus sûr de la résistance qui est encore la mienne pour éviter que la situation ne dégénère plus gravement.

Veuillez agréer, Madame la Procureure de la République de Senlis, mes salutations respectueuses.

Christophe Carré

Adhérent du Tennis Club de Crépy en Valois

* : et toujours ce blog-bouteille à la mer, sur les graves dysfonctionnements de cette association, notamment sur ceux de cette dernière assemblée générale en date : <http://kristophe.carre.free.fr/Site1/2017Juillet.html>